

Marchés publics

Inciter les acheteurs publics de l'Ain à adopter un "Pacte P.M.E."

Le Département de l'Ain a mis en place, cette année, en lien avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles, un « Pacte P.M.E. », véritable outil au service des entreprises permettant de faciliter l'accès à la commande publique.

Afin que cette démarche profite au plus grand nombre d'entreprises, le Département incite les autres acheteurs publics de l'Ain à reprendre cette initiative.

Damien Abad, Président du Département de l'Ain, et Pierre Lurin, Vice-Président du Département en charge des finances, des moyens généraux et de la commande publique, ont transmis le "Pacte P.M.E." du Département de l'Ain à l'association des maires de l'Ain pour diffusion auprès des communes du département (dont les principales : Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Ambérieu-en-Bugey), aux intercommunalités, à la SEMCODA, à Dynacité, à Bourg Habitat, au SDIS et à la RDTA afin que ces acheteurs publics puissent, s'ils le souhaitent, mettre en place à leur tour tout ou partie du "Pacte P.M.E.".

Un "Pacte P.M.E." pour faciliter l'accès des entreprises à la commande publique

L'Ain est le 1^{er} Département industriel de France. Toutefois, dans un contexte de crise économique, force est de constater un accroissement des difficultés rencontrées par les entreprises et particulièrement les P.M.E., ainsi qu'une défiance généralisée à l'égard de la commande publique.

Soucieux d'agir aux côtés des entreprises parce qu'elles créent des emplois et contribuent au dynamisme du territoire, le Département de l'Ain a signé avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles un "Pacte P.M.E." permettant de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. Le Département propose ainsi des dispositions concrètes visant à faciliter la trésorerie des P.M.E., à procéder à une simplification administrative, à lutter contre la concurrence déloyale et notamment les offres anormalement basses et le travail dissimulé.

Plus d'infos : "Pacte P.M.E." à télécharger sur www.ain.fr

Contact presse

**Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr

